

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 mai 2020 à 20h20 par voie de vidéoconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbaux du 6 et 20 avril 2020
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Dépôt de rapport financier de la municipalité et du vérificateur pour l'année 2019
 - 4.3 Affectation des surplus affectés 2019
5. Période de réponses aux questions envoyés au conseil à l'avance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande d'aide financière – POSA Source des Monts
7. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 7.1 Adoption du règlement 2020-281 modifiant le règlement de circulation et stationnement et abrogeant le règlement 2019-273
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du règlement 2020-282 modifiant le règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du règlement 2020-283 modifiant le règlement 2019-274 afin de modifier les dates de versement des taxes municipales
8. Administration et greffe
 - 8.1 Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due sur les droits de mutations immobilières
 - 8.2 Signature de l'entente pour travaux municipaux entre la Municipalité de Rougemont et le Club de Golf de Rougemont
 - 8.3 Projet de loi 40 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires
9. Ressources humaines
 - 9.1 Modification de l'entente collective des employés
 - 9.2 Embauche d'un journalier de voirie saisonnier
10. Eau potable / Eaux usées
 - 10.1 Adjudication du contrat pour le nettoyage du puits Vadnais II
11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Jeannot Alix, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h20. Le conseil municipal siège à huis clos en vertu des décrets 177-2020 et 388-2020 du gouvernement du Québec.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4

Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

Est absente : Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

20-05-3959

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3960

Adoption des procès-verbaux du 6 et 20 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2020, tels que rédigés.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3961

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 4 mai 2020 pour un montant total de 136 386.26\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 4 mai 2020 au montant de 39 471.39 \$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 29 mars au 25 avril 2020 au montant de 47 545.86 \$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt du rapport financier

Le rapport financier de la municipalité et celui du rapport du vérificateur pour l'année financière 2019 sont déposés conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec.

L'explication est faite par M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M.Sc. de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau mandaté afin de réaliser les audits de la municipalité. Une copie du sommaire des états financiers sera rendue disponible aux citoyens sur le site web de la municipalité.

Affectation des surplus affectés 2019

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Demande d'aide financière – POSA Source des Monts

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

20-05-3962

Adoption du règlement 2020-281 modifiant le règlement de circulation et stationnement et abrogeant le règlement 2019-273

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier le règlement 2008-101 concernant la circulation et le stationnement notamment afin de modifier les dispositions relatives aux interdictions de stationner et abroger le règlement 2019-273 décrétant des normes d'interdiction de stationner;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, soit deux jours juridiques avant la présente séance et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'inclure de nouvelles dispositions au règlement 2008-098 concernant la circulation et le stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2020-281 modifiant le règlement de circulation et stationnement et abrogeant le règlement 2019-273 afin de modifier les dispositions relatives aux interdictions de stationner sur le territoire de la Municipalité. Le projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3963

Avis de motion et dépôt du règlement 2020-282 modifiant le règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2020-282 modifiant le règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2020-282 et en fait la présentation. Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

20-05-3964

Avis de motion et dépôt du règlement 2020-283 modifiant le règlement 2019-274 afin de modifier les dates de versement des taxes municipales

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2020-283 modifiant le règlement 2019-274 afin de modifier les dates de versement des taxes municipales, qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2020-283 et en fait la présentation. Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

20-05-3965

Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due sur les droits de mutations immobilières

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2019-274 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Rougemont est fixé à 10 % par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa

de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due relativement aux droits de mutation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu QUE :

- le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité pour les droits de mutation immobilières (pour les transactions effectuées en 2020) est établi 0 % par année;
- ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1^{er} octobre 2020, après cette date, le taux usuel (10%) s'appliquera.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3966

Signature de l'entente pour travaux municipaux entre la Municipalité de Rougemont et le Club de Golf de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Rougemont est propriétaire du lot 6 127 502 du cadastre du Québec et qu'il souhaite être desservi par le service d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le Propriétaire désire exécuter les Travaux de prolongement des égouts sanitaires selon le plan déposé à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Propriétaire accepte de céder à la Municipalité, après la fin des Travaux, les infrastructures ayant été réalisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu:

- D'autoriser la signature de l'entente de travaux municipaux tel que proposé;
- D'autoriser la réalisation des travaux prévus à ladite entente et tel que présenté sur les plans soumis;
- De n'émettre aucune objection à la délivrance de l'autorisation pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques puisque le projet proposé ne contrevient à aucun règlement municipal.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3967

Projet de loi 40 - Cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires

CONSIDÉRANT QUE l'une des principales missions de l'État québécois est d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accès à des services éducatifs de qualité ainsi qu'à un environnement d'apprentissage qui leur permet de développer pleinement leurs compétences et d'exploiter leur potentiel;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995, l'aide financière allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire, dans le cadre de meures d'ajout d'espace, ne prend pas en considération les sommes nécessaires à l'acquisition d'un terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires obligera désormais les municipalités à céder gratuitement un

immeuble à un centre de services scolaires pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme des gouvernements de proximité, dont les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité nécessaire, a sens de la démocratie représentative, pour gouverner et qu'en conséquence le gouvernement du Québec aurait dû consulter sur ses intentions avant d'adopter de nouvelles dispositions législatives prévues à cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions législatives ont pour effet de transférer aux municipalités des dépenses de l'État qui dispose, contrairement aux villes, des sources de revenus appropriées pour assurer le financement de l'éducation ;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs partout au Québec, notamment dans la Couronne-Sud, visant la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants ;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une centaine d'écoles seront construites sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une augmentation importante du prix des terrains sur le territoire de la Couronne-Sud ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal estime que cette nouvelle obligation entraînera un impact financier non négligeable sur ses municipalités, lesquelles pourraient perdre environ 653 millions de dollars au cours des 10 prochaines années, soit 114,1 millions de dollars pour la Couronne-Sud ;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert des dépenses du gouvernement du Québec vers les municipalités aura un impact sur le compte de taxes foncières des citoyennes et des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'État assume le coût d'acquisition des terrains nécessaires dans l'exercice de ses autres missions, notamment celle de la santé ;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités au cours des derniers mois à l'égard de cet enjeu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu QUE :

- le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gracieusement leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires et de prévoir dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2029 et dans son prochain budget, à l'instar de ce qui se fait pour les autres infrastructures nécessaires aux missions de

l'État les sommes nécessaires pour l'acquisition des terrains requis pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires ;

- le Conseil municipal transmet copie de cette résolution au ministre responsable de la Montérégie, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et aux députés, MRC et municipalités de la Couronne-Sud.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3968

Modification de l'entente collective des employés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a adopté, en novembre 2016, une « Entente collective pour les employés » (Entente);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente nécessite d'être mise à jour afin d'intégrer les nouvelles normes de la CNESST et refléter la réalité actuelle des employés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie des modifications à apporter à l'Entente avant l'adoption de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter les modifications prévues à l'Entente collective des employés municipaux » tel que proposés.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3969

Embauche d'un journalier de voirie saisonnier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature pour un poste saisonnier de journalier à la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'embaucher Monsieur Étienne Sénécal au poste de journalier à la voirie pour la période estivale (mai à septembre) et ce, au salaire et aux conditions préalablement établit et inclus à son contrat de travail.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3970

Adjudication du contrat pour le nettoyage du puits Vadnais II

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au nettoyage du puits Vadnais II cet été ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de trois (3) soumissionnaires afin de faire effectuer les travaux durant le long week-end de la fête nationale des Patriotes, du 16 au 18 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions et que celles-ci sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de retenir la soumission de R.J. Lévesque inc, au montant de 12 500 \$ avant taxes, pour le nettoyage du puits Vadnais II aux dates mentionnées ainsi qu'aux termes et conditions établis dans les documents de demande de soumission.

Vote pour : 5

Vote contre :

20-05-3971

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5^e jour de mai 2020

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Pour visionner la séance ordinaire du conseil, cliquer ici sur le lien ci-bas :

<https://www.rougemont.ca/wp-content/uploads/2020/05/S%C3%A9ance-4-mai-2020.mp4>

PROJETÉ